



Pour nos salaires et contre les primes individualisées Le 25 à l'INRAE, le 27 avec les autres professions



Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) refuse obstinément la revalorisation du traitement indiciaire et des grilles, et fait des primes **individualisées** (RIFSEEP, RIPEC, CIA, ...), sa seule réponse à la perte **collective** de pouvoir d'achat (d'env. -20% depuis les années 2000) des fonctionnaires de l'ESR. Un saupoudrage de primes ne répond en rien au besoin généralisé de revalorisation des salaires des agents et permet à l'État employeur de faire des économies considérables sur le dos des fonctionnaires en maintenant pour les années à venir le gel du point d'indice pourtant bloqué depuis 2010 !

A l'INRAE, en modifiant la note de service NS 2017-54 et en application de la loi de programmation de la recherche (LPR), la Direction générale piétine de fait le compromis passé en 2017 sur l'application du RIFSEEP suite au mouvement massif des personnels, et qui liait totalement l'attribution de la prime au grade de l'agent. Dans un même mouvement, la Direction multiplie les fonctions permettant de moduler le montant de l'IFSE et impose un recours généralisé au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) comme outil de management des ITA. Le CIA n'est plus restreint comme avant à des situations vraiment exceptionnelles et ponctuelles mais devient renouvelable, avec une distribution effectuée dans l'opacité la plus totale. C'est le règne permanent de la prime à la tête du client qui est en marche, comme on a pu le vérifier en Novembre-Décembre. La crise du COVID a pourtant démontré combien la distribution opaque de primes crée de la casse dans les collectifs de la Fonction Publique.

Pour les chercheurs aussi, un nouveau régime indemnitaire des chercheurs-le RIPEC, calqué sur le RIFSEEP, va entrer en application dans le cadre du protocole d'accord accompagnant la LPR, individualisant leurs rémunérations. En plus d'une part liée au grade et une part liée à la fonction, une part sera également entièrement individualisée selon l'appréciation de la hiérarchie et les budgets disponibles !

La CGT-INRAE dénonce l'instauration de toutes ces primes opaques, injustes et inégalitaires. Dans tous les corps (ITA, chercheur) des primes pour quelques-uns est extrêmement nuisible à la cohésion de collectifs de recherche tout en ne répondant absolument pas à la demande de revalorisation des salaires pour toutes et tous. Pour beaucoup d'entre nous la perte de pouvoir d'achat continuera de s'aggraver, c'est totalement inacceptable.

Heureusement, une majorité d'unités ont entendu préserver leurs collectifs et refusé de jouer ce jeu inégalitaire. Seule une petite minorité a fait remonter en 2021, le plus souvent dans le secret total, des listes de CIA basées sur les consignes de la Direction de ne primer que les « méritants ». La plus grande part des unités a fait remonter des montants similaires pour tous les agents d'une même catégorie ou d'un même grade (en commençant le plus souvent par les moins payés, C puis B), en refusant ainsi de différencier ceux qui seraient « méritants » des autres, mais en faisant le pari (risqué, selon la CGT) que les fonds des années suivantes permettront que l'attribution tourne vers tous les agents des autres grades et catégories. Enfin, un nombre non négligeable d'unités ont fait remonter des montants de primes égales, autour de 200€, pour tous leurs agents, mais se sont heurtées **au refus de la Direction générale de valider ces primes sans qu'aucun motif ni règlement ne soit fourni en justification d'une telle interdiction de donner des primes à 200€.** La direction indique que ces sommes seraient « réservées » et disponibles si... ces unités renoncent à une distribution égale à tous leurs agents.

Un Comité Technique de l'INRAE est prévu le 17 Février où ce point des primes devrait revenir sur le tapis. Notre colère doit continuer à s'exprimer d'ici là sous toutes les formes possibles.

La CGT-INRAE invite les agents INRAE à manifester dans chaque centre le 25 Janvier 2022 leur refus des primes individualisées à la tête du client, et leur rejet du RIFSEEP et de son CIA comme du RIPEC.

La CGT-INRAE invite dans le même temps tous les agents dont les noms ont été remontés sur les listes envoyées par leur direction d'unité mais qui ont été spoliés de leur prime 2021 de par la décision de la Direction générale à obtenir de leurs DUs une **notification formelle** (lettre, mail) du fait que leur nom a été remonté

pour obtenir la prime avec la valeur indiquée de 200€ (ou voisine) et à contacter la CGT-INRAE afin de monter ensemble un dossier pour recours **auprès du tribunal administratif**.

Ce combat à l'INRAE s'inscrit pleinement dans l'action interprofessionnelle du 27 Janvier 2022 pour l'augmentation des salaires, la défense de l'emploi et pour de bonnes conditions de travail. La CGT-INRAE invite les salariés de l'Institut, titulaires comme non-titulaires, et à se mettre en grève et à participer dans leur ville à la manifestation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi

MARDI 25 JANVIER

Dans les centres de l'INRAE



JEUDI 27 JANVIER

Dans la grève et les manifestations



***NON** aux primes à la tête du client (RIFSEEP, CIA, RIPEC) !*

***OUI** à la revalorisation du point d'indice !*

***OUI** à la revalorisation des primes statutaires et à leur intégration dans le salaire pour une meilleure retraite !*

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :